



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **LABRUGUIERE (Tarn)**

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2007

ENQUETE PUBLIQUE
- AVIS ET CONCLUSIONS du Commissaire Enquêteur -
Lotissement – Les Villas de Nagret -

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la demande formulée par les propriétaires des habitations du lotissement « Les Villas de Nagret » en date du 11 octobre 2005,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 18 juillet 2006 et 29 novembre 2006, votées à l'unanimité, de déclassement du domaine public et de transfert dans le domaine privé de la commune.

Vu l'arrêté du 05 avril 2007, relatif à la procédure de déclassement du domaine public et de transfert dans le domaine privé de la commune, lançant l'enquête publique.

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée du 19 avril au 03 mai 2007.

L'enquête publique s'est déroulée sans problème et il a été possible à quiconque le désirait, d'émettre son avis.

Vu les travaux de mise en conformités effectués par le lotisseur suite aux remarques du commissaire enquêteur.

Vu l'avis favorable des commissions « Communauté d'Agglomération, Urbanisme, Affaires Générales » « Finances » et « Cadre de Vie Réseaux, Environnement » du 10 octobre 2007,

Le Conseil Municipal, considérant que :

- que la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitation, peut, après enquête publique, être transférée d'office, sans indemnité, dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées,

- enfin, que ce transfert s'applique également aux éléments d'infrastructure situés au-dessus et au-dessous de la voie, lorsque celle-ci est ouverte à la circulation publique, déclare consentir, **à l'unanimité**, à l'intégration de la voirie, des réseaux et des parkings.

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

LABRUGUIERE, le 17 octobre 2007

Le Maire,
Jean-Louis DELJARRY.